

Chambéry, le 25 août 2026

Cabinet

Affaire suivie par :

Anne-Sophie CRET, ADASEN

Tél : 04 79 69 96 81

Mél : ce.dsden73@ac-grenoble.fr

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

D.S.D.E.N 73

131, avenue de Lyon

73000 Chambéry

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré

s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

Objet : Note de service formation continue 2026-2027 des enseignants du 1^{er} degré

Cette note de service a pour objet de définir les modalités du plan de formation des enseignants du premier degré de la Savoie sur l'année scolaire 2026-2027.

Un nouveau plan de formations pluriannuelles, qui s'appuie sur le travail d'équipe

Un équilibre entre mathématiques, français et autres champs disciplinaires ou transversaux :

Un premier bilan, réalisé au niveau national, montre que le premier acte (2020 – 2025) des **plans français et mathématiques** a permis d'insuffler une nouvelle dynamique de formation continue à l'échelle du premier degré. Ce modèle de formation, éprouvé et reconnu, a favorisé le développement professionnel des enseignants, des formateurs et des personnels d'encadrement dans le champ des savoirs fondamentaux. L'ambition du deuxième acte (2026 – 2030) est de consolider ces acquis et d'ouvrir une nouvelle phase : celle d'un développement professionnel continu et progressif, au plus près des besoins réels des équipes et des territoires. L'acte II des plans s'inscrit dans une logique de formation continue répartie sur plusieurs années scolaires, avec des parcours combinant des temps collectifs, accompagnés ou autonomes. Il repose sur 3 principes. Le premier est un ancrage territorial fort : les parcours sont définis à partir des besoins exprimés par les écoles, éclairés par les données d'évaluation et d'observation. Le second est la souplesse dans la mise en œuvre : les modalités peuvent être massées ou filées, à l'échelle du cycle, de l'école ou de la circonscription. Le troisième est l'enrichissement réciproque des temps de formations et des temps d'échange entre pairs coordonnés et animés par les directeurs d'école.

- ➔ **Chaque professeur des écoles bénéficiera dans les 5 prochaines années, au sein d'une réflexion d'équipe et au service des apprentissages des élèves de l'école, de temps de formations équilibrés entre mathématiques, français et d'autres champs disciplinaires, interdisciplinaires ou transversaux.**

La poursuite du plan national de lutte contre le harcèlement scolaire :

Comme l'année dernière, l'un des objectifs du **programme national de lutte contre le harcèlement scolaire pHARe** est de donner aux personnels des savoirs et des savoir-faire qui leur permettront de développer des gestes professionnels adaptés à la prévention et au traitement des situations de harcèlement et de créer une culture commune de la lutte contre le harcèlement. Tous les personnels enseignants, qu'ils travaillent en maternelle ou en élémentaire, doivent bénéficier d'une formation d'ici la rentrée 2027. Cette formation s'attache à développer 3 axes essentiels : la prévention, la détection et le traitement. Elle prend appui sur le parcours disponible sur la plateforme M@gistère et le kit de formation proposé par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

- ➔ **Pour l'année 2026-2027, cette formation est obligatoire pour les enseignants qui n'en ont pas bénéficié en 2025-2026, à l'exception des directeurs, des PES et enseignants néotitulaires première année (T1).**

Le déploiement de pratiques pédagogiques efficaces et équitables :

L'un des objectifs majeurs du Projet Académique de l'académie de Grenoble est d'accompagner les enseignants dans le déploiement de pratiques pédagogiques qui permettent d'engager tous les élèves dans les apprentissages, et qui les rendent capables de développer grâce à l'école une posture et des processus cognitifs et métacognitifs qui permettent l'acquisition de connaissances et de compétences.

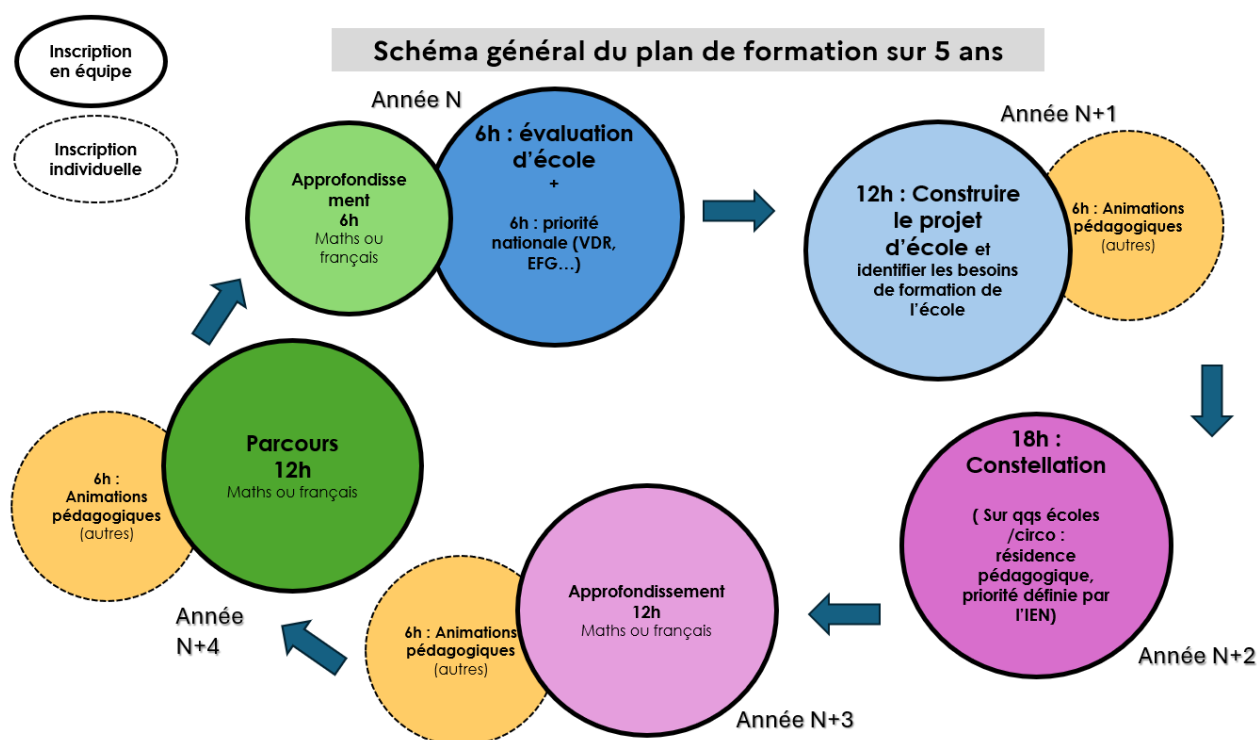
→ Chaque module du plan de formation propose un focus sur ces pratiques efficaces et équitables.

Une place centrale à la construction d'un plan de formation partagé par l'équipe pédagogique de chaque école :

Pour répondre à l'ambition de déployer des gestes professionnels adaptés aux élèves de chaque école, le plan de formation du département de la Savoie accorde une place importante à la définition des besoins de formation de chacune des équipes enseignantes. Pour cela, elles sont accompagnées par les équipes de circonscription dans le cadre de la rédaction du projet d'école.

Le modèle de formation continue porté à l'échelle du département est celui de formations déployées sur plusieurs années, permettant d'approfondir de nouveaux concepts et de tester, analyser, parfaire de nouvelles pratiques. Les principales formations sont donc proposées sur 2 années consécutives : une première année suivie d'une année d'approfondissement.

→ Pour répondre à tous ces objectifs, le plan de formation est construit pour chaque école de manière pluri-annuelle, avec une partie des formations suivies en équipe et une partie des formations suivies en individuel.



Enseignants exerçant à temps partiel

L'obligation réglementaire de service comporte **18 heures d'animations pédagogiques annuelles**.

Pour les enseignants à temps partiel, dont l'obligation réglementaire de service s'exerce selon la quotité de travail (15h pour les enseignants à 80%, 12h pour les enseignants à 75%, 9h pour les enseignants à 50%), les formations en équipe seront toujours prioritaires sur les autres formations.

Toutes les situations particulières sont décrites dans le tutoriel d'inscription, disponible sur Savoir Educ.

<https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/formations/plan-de-formation-2026-2027>

Des constellations français ou mathématiques et des résidences d'école au service du projet d'école

Pour les équipes pédagogiques dont les écoles ont élaboré leur projet d'école en 2025-2026, l'obligation réglementaire de service de 18 heures d'animations pédagogiques se décline en 18h de constellation mathématiques ou français, ou 18h de résidence pédagogique, permettant d'aborder une problématique du projet d'école. Ces 18h seront prolongées par 12h l'année suivantes.



La constitution des constellations et la proposition de résidence d'école sera faite par l'IEN. L'inscription est faite automatiquement par la circonscription.

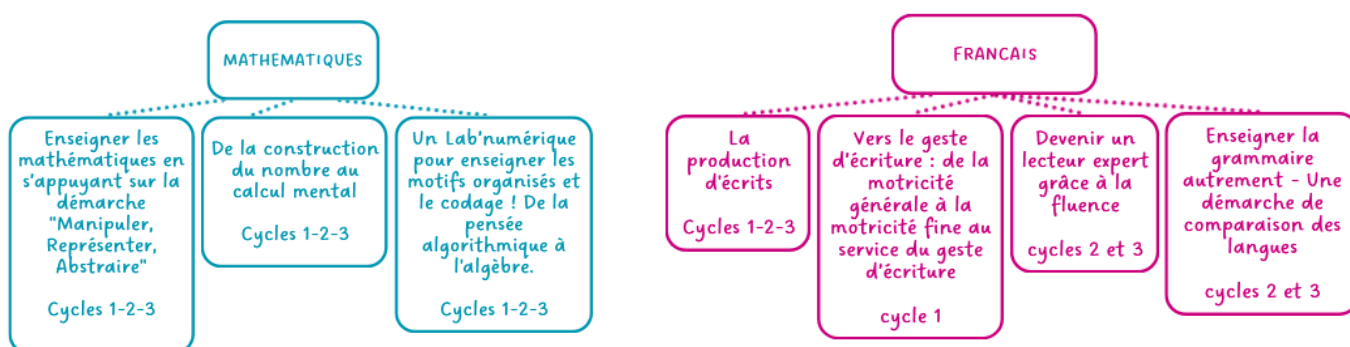
Les parcours bisannuels et collectifs « Français » ou « Mathématiques »

Pour les équipes pédagogiques qui ne sont ni en évaluation d'école, ni en élaboration du projet d'école, ni en constellation ou résidence pédagogique en 2026 2027 sont proposés une première partie de 12h d'un parcours bisannuel de 18h, **partagé par toute l'équipe enseignante de l'école**, permettant également d'aborder une problématique du projet d'école.

Important :

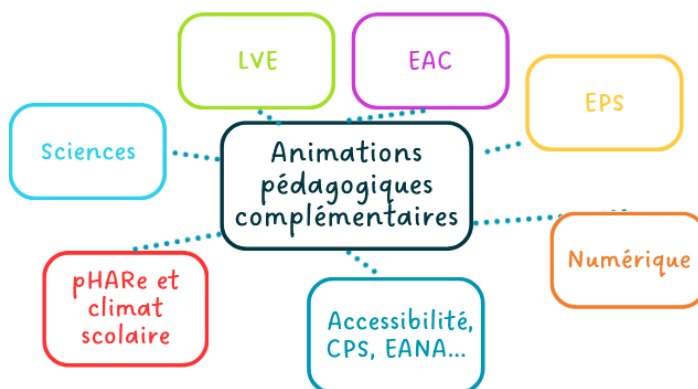


Chaque enseignant doit s'inscrire individuellement, via GAIA, mais en accord avec ses collègues de l'école sur le choix commun de parcours 12h.



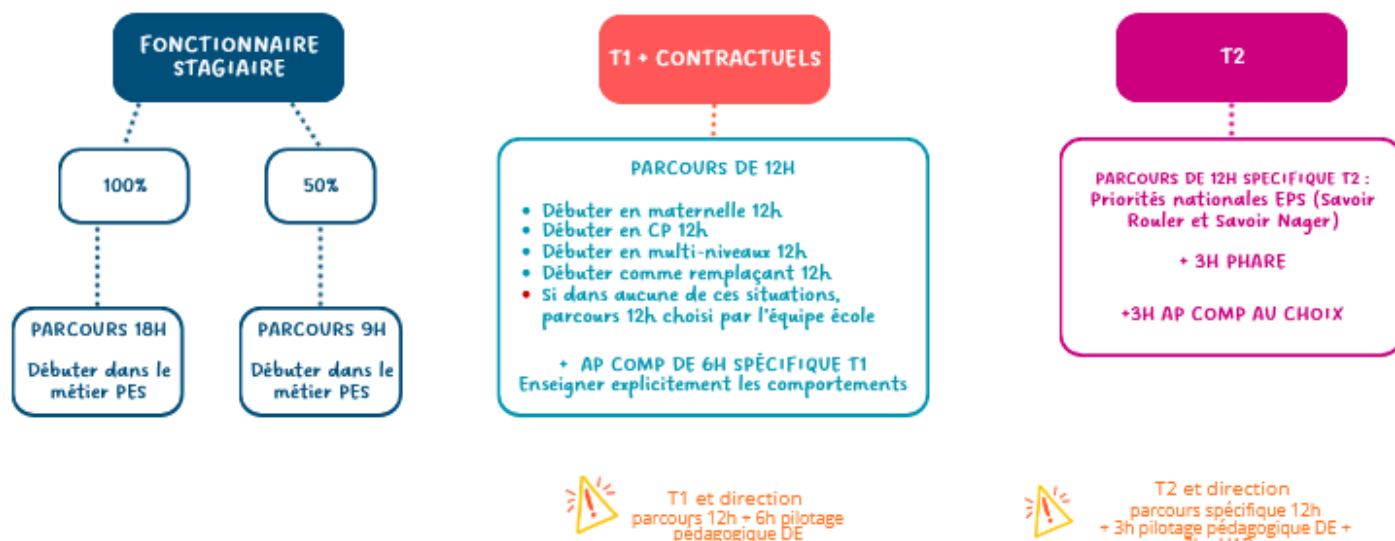
Les animations pédagogiques complémentaires au service des autres champs disciplinaires ou transversaux

Chaque enseignant, dont l'école n'est ni en constellation, ni en résidence pédagogique, choisit, selon sa quotité de travail, 3h ou 6h d'animations pédagogiques complémentaires. La formation pHARe et climat scolaire est obligatoire pour les enseignants qui ne l'ont pas suivie l'année 2025 2026.



Les situations individuelles particulières

PES, T1, T2 et enseignants contractuels ont des parcours spécifiques. Ils ne sont concernés ni par les constellations, ni par les résidences pédagogiques, ni par les parcours communs aux équipes école.



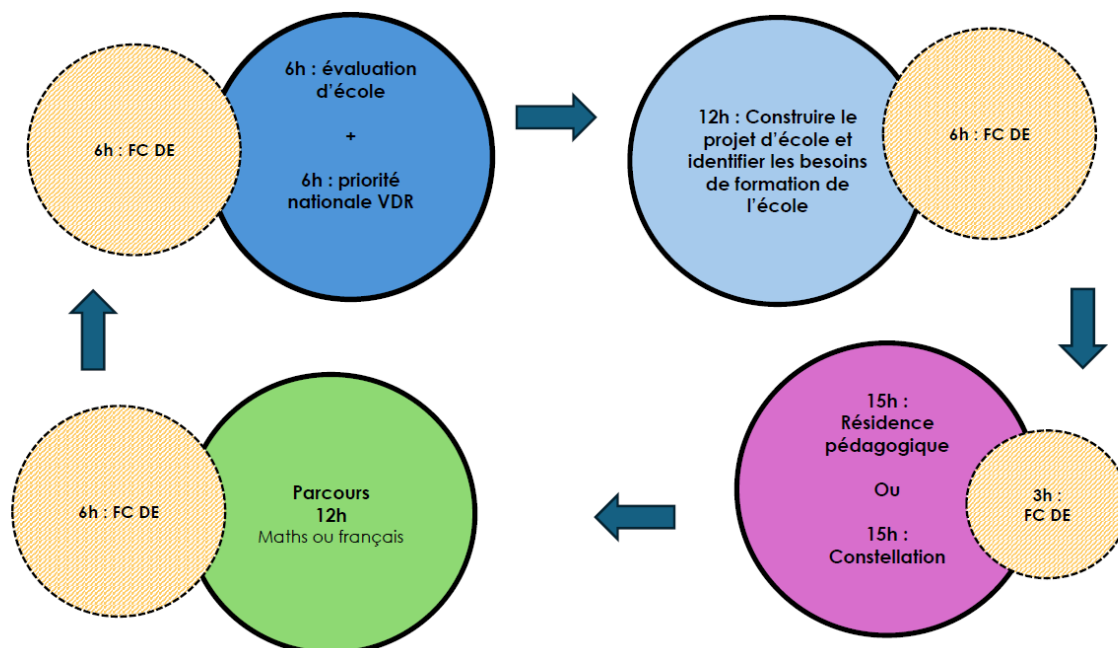
Les autres situations particulières des T1, T2 (cumul direction, évaluation d'école ou projet d'école) sont traitées par l'IEN de circonscription.

Les **TRS, ni T1 ni T2, nommés à l'année** sur un poste participent à la même formation de 12h que l'équipe pédagogique de l'école. Pour toute autre situation, les TR choisissent un parcours 12h math ou français, et en fonction de leur quotité de travail 3h ou 6h d'animations pédagogiques complémentaires.

La formation continue des directeurs et directrices d'école

Les directrices et directeurs d'école, y compris pour les chargés d'école, bénéficient de 6h de formation continue afin de les accompagner dans le pilotage pédagogique de leur école.

Dans le cas particulier des écoles en résidence pédagogique ou en constellation, cet accompagnement est réduit à 3h.



« 2^{ème} journée de rentrée » et journée de solidarité

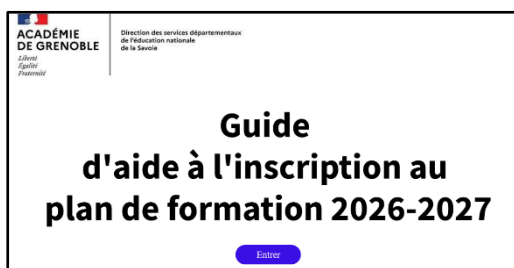
Ces deux journées sont intégrées au plan départemental de formation et porteront sur :

- 6h de réflexion en équipe sur la mise en œuvre des nouveaux programmes,
- 6 heures d'analyse en cycles et inter cycles des résultats des évaluations nationales, ayant pour objectif de mener une réflexion autour de l'accompagnement des élèves, dans une logique de cohérence du parcours scolaire.

CONSULTER LE CONTENU DETAILLE DES FORMATIONS ET S'INSCRIRE EN LIGNE



Inscriptions individuelles en ligne
du 7 au 20 septembre 2026



Le guide en ligne, accessible sur Savoie Educ, vous permet de choisir les formations parmi celles qui vous sont proposées en fonction de la situation de l'école et de votre situation personnelle.

Il est **INDISPENSABLE** de l'utiliser !

<https://savoie-educ.web.ac-grenoble.fr/formations/plan-de-formation-2026-2027>

**Mardi 8
et jeudi 10 septembre,
de 17h30 à 18h30**

En complémentarité, **deux visioconférences** seront également assurées, pour répondre à vos questions.

Pour se connecter, utiliser le lien :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/279775/creator/105224/hash/06032aaa735008fd30a3880f804ba3f5c0d2143d>

Les ordres de mission pour les formations sont adressés aux enseignants dans leur école de rattachement. **Les directrices et directeurs d'école doivent les transmettre aux personnels concernés, y compris les TR rattachés à l'école.**

Guiseppe Innocenti ,
IA DASEN de la Savoie